

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière d'Onet le Château

Rapport annuel 2025

ETU-2026-101 - Edition Mars 2026

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
1.1. CONTEXTE.....	4
1.2. OBJECTIFS.....	4
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	4
2.1. HISTORIQUE.....	4
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	5
2.2.1. Description des jauges.....	5
2.2.2. Fréquence des mesures.....	5
2.2.3. Valeur réglementaire.....	5
2.2.4. Niveau de référence.....	5
2.2.5. Implantation des jauges.....	6
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	9
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : NEXSTONE)	9
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	9
4. RESULTATS OBTENUS.....	9
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	10
4.1.1. Retombées totales.....	10
4.1.2. Retombées minérales.....	10
4.2. INFORMATIONS SUR LE RESEAU DE MESURES	11
4.3. MOYENNE GENERALE	11
4.3.1. Retombées totales.....	11
4.3.2. Retombées minérales.....	11
4.4. DETAILS PAR JAUGE	11
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	11
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	12
4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)	13
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	13
TABLE DES ANNEXES	13

SYNTHESE

En partenariat avec la société Nexstone, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière d'Onet le Château dans l'Aveyron. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2025.

- ➔ Entre 2024 et 2025, les niveaux de retombées de poussières ont nettement diminué dans l'environnement de la carrière.
- ➔ L'activité de la carrière peut avoir une faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat.
- ➔ A proximité des 1^{res} habitations, les niveaux d'empoussièrement sont faibles et nettement inférieurs à la valeur réglementaire.

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON	Aucun dépassement de la valeur de référence sur le site de type b.

RETOMBÉES TOTALES ET MINÉRALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2025

Les retombées totales sont la somme des retombées de toutes origines, qu'elles soient minérales ou organiques. Dans le cas des bassins-carrières et unités de production associées, ce sont les retombées minérales qui sont plus représentatives des émissions de poussière liées à l'activité du site que les retombées totales. Ainsi la part de poussière minérales collectée dans le capteur est déterminée par calcination de la part organique des poussières récoltées (voir les détails sur la méthode de mesure en annexe 4).

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2025 et 2024	
		Moyenne annuelle 2025 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2024 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
OLC 5B	a	72	112	▼	- 36%
OLC 1	c	121	180	▼	- 33%
OLC 2	c	125	136	=	- 8%
OLC 4	c	71	144	▼	- 51%
OLC 3B	b	92	149	▼	- 38%
Moyenne globale du réseau		96	144	▼	- 33%

Numéro	Type de jauge	Retombées minérales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2025 et 2024	
		Moyenne annuelle 2025 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2024 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
OLC 5B	a	36	62	▼	- 42%
OLC 1	c	76	122	▼	- 38%
OLC 2	c	79	94	▼	- 16%
OLC 4	c	34	89	▼	- 62%
OLC 3B	b	46	103	▼	- 55%
Moyenne globale du réseau		54	94	▼	- 42%

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Nexstone a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la carrière d'Onet le Château, située dans une zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre Nexstone et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1^{ères} habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

En 2021, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mis en place.

En 2023, suite à une demande de la DREAL, le réseau a été modifié : trois jauges ont été supprimées (H5, OLC3 et OLC5) et deux jauges ont été ajoutées (OLC 3B et OLC 5B).

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Dispositif de mesures

2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (20 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$.

☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.



2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +/- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +/- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

☞ Le calendrier des mesures est présenté en annexe 1.

2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jaugage de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.2.4. Niveau de référence

Empoussièrément annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément faible
250 à 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques.

2.2.5. Implantation des jauges

2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

2.2.5.2. Application pour la carrière d'Onet le Château :

	Type de site	Explications	Sites
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	OLC 5B , située à 150 mètres au Nord-Est de la carrière.
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	OLC3B : situé à 150 mètres à l'Ouest de la partie Sud de la carrière.
	c	une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants.	OLC1 : située en limite Nord de la carrière. OLC2 : située à l'Ouest de la partie Nord de la carrière. OLC4 : située en limite Sud de la carrière.



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière d'Onet le Château

Sites de prélèvements



OLC 1



OLC 2



OLC3B



OLC 4



OLC 5B

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : Nexstone)

En 2025 l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

La carrière d'Onet le Château est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

En raison de problèmes techniques les données météo ne sont pas disponibles pour :

- la pluviométrie et la température pour la 1^{re} campagne de mesures.
- les vents (vitesse et direction) sur l'ensemble de l'année 2025

Par conséquent, les données manquantes sont remplacées par celles issues de la station Météo France la plus proche (**l'aéroport de Rodez**),

■ Précipitations :

En 2025, le cumul annuel des précipitations s'élève à 829 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 46% des précipitations annuelles soit 385 mm (contre 292 mm en 2024).

La répartition des précipitations est légèrement contrastée entre les périodes d'exposition :

- La 1^{re} et 3^e périodes de mesures sont les plus sèches avec des cumuls de 78 et 41 mm,
- les 2^e et 4^e périodes de mesures sont les plus pluvieuses avec des cumuls de 107 et 159 mm.

Sur les 121 jours de mesures, il y a eu 51 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

■ Vents

Les vents dominants sur le site (*annexe 4*) sont :

- de secteur Ouest, Nord-Ouest ;
- de secteur Est, Sud-Est.

Sur les 121 jours d'exposition, il y a eu :

- 112 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 53 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 1 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 3.7 m/s.

■ Températures : en 2025, la moyenne des températures est de 11,8°C.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2025

4.1.1. Retombées totales

	Identifiant jauge et quantité en mg/m²/jour				
Période de l'année 2025	OLC5B (type a)	OLC1 (type c)	OLC2 (type c)	OLC4 (type c)	OLC3B (type b)
07/01 au 04/02	55	49	55	72	52
03/04 au 05/05	74	152	100	47	76
03/07 au 01/08	56	138	89	98	105
02/10 au 03/11	101	146	257	66	133
Moyenne	72	121	125	71	92
Maximum	101	152	257	98	133
Minimum	55	49	55	47	52

4.1.2. Retombées minérales

	Identifiant jauge et quantité en mg/m²/jour				
Période de l'année 2025	OLC5B (type a)	OLC1 (type c)	OLC2 (type c)	OLC4 (type c)	OLC3B (type b)
07/01 au 04/02	30	30	33	34	23
03/04 au 05/05	32	98	72	22	36
03/07 au 01/08	27	66	48	44	56
02/10 au 03/11	55	110	161	36	69
Moyenne	36	76	79	34	46
Maximum	55	110	161	44	69
Minimum	27	30	33	22	23

4.2. Informations sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie ; l'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

4.3. Moyenne générale

4.3.1. Retombées totales

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2025 à 96 mg/m²/jour, en diminution par rapport à celle de 2024 (144 mg/m²/jour),

L'empoussièrément moyen plus élevé enregistré durant la 4^e période de mesures (141 mg/m²/jour) contraste avec l'empoussièrément moyen le plus faibles enregistrés lors de la 1^{re} période de mesures (57 mg/m²/jour).

4.3.2. Retombées minérales

La moyenne générale 2025 du réseau s'établit à 54 mg/m²/jour, inférieure à celle de 2024 (94 mg/m²/jour).

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge OLC5B, sert de référence. Elle est située à environ 150 mètres au Nord-Est de la carrière.

Retombées totales : elle affiche une moyenne de 72 mg/m²/jour, en diminution par rapport à 2024 (112 mg/m²/jour).

Retombées minérales : en 2025, la part des retombées minérales récoltées sur cette jauge représente la moitié des retombés totales (50% contre 56% en 2024). ; cette jauge présente ainsi un empoussièrément minéral très faible (36 mg/m²/jour) inférieur à celui de 2024 (62 mg/m²/jour).

4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge OLC1 est située en limite Nord de la carrière.

Retombées totales : cette jauge enregistre de faibles retombées totales (121 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celles de 2024 (180 mg/m²/jour) mais néanmoins supérieures à la référence.

Retombées minérales : en 2025, la part des retombées minérales reste majoritaire (63%) en légère diminution par rapport à celle de 2024 (68%). La jauge OLC1 affiche ainsi un empoussièrement minéral faible (76 mg/m²/jour) également en diminution par rapport à celui de l'année précédente (122 mg/m²/jour).

A l'exception de la 1^{ère} campagne de mesures, les niveaux de retombées minérales apparaissent légèrement supérieurs à la référence.

L'activité de la carrière peut avoir une faible influence sur cette jauge.

La jauge OLC2 est située à l'Ouest de la partie Nord de la carrière.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (125 mg/m²/jour), équivalentes à celles de 2024 (136 mg/m²/jour) et supérieures à la référence.

Retombées minérales : en 2025, la part des retombées minérales est majoritaire (63%) et en légère diminution par rapport à celle de 2024 (69%). Elle affiche ainsi un empoussièrement minéral faible (79 mg/m²/jour) également en diminution par rapport à celui de l'année précédente (94 mg/m²/jour).

Les niveaux de retombées minérales relevés lors de la 4^e campagne de mesures (161 mg/m²/jour) contrastent avec ceux observés le reste de l'année (33 à 72 mg/m²/jour et proches de la référence).

L'activité de la carrière peut avoir occasionnellement une influence significative sur cette jauge.

La jauge OLC4 est située en limite Sud de la carrière.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (71 mg/m²/jour), en nette diminution par rapport à celles de 2024 (144 mg/m²/jour) et similaires à la référence.

Retombées minérales : en 2025, la part des retombées minérales récoltées sur cette jauge, en diminution par rapport à celle de 2024 (62%), devient minoritaire (48 %). Cette jauge enregistre un empoussièrement minéral faible (34 mg/m²/jour) nettement inférieur à celui de 2024 (89 mg/m²/jour).

Pendant l'année, les niveaux de retombées minérales restent très faibles, homogènes (ils sont compris entre 22 et 44 mg/m²/jour) et équivalents à la référence.

L'activité de la carrière n'a pas d'influence sur cette jauge.

4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)

La limite de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié pour les jauges de type b n'est pas dépassée.

La jauge OLC3B est située à environ 150 mètres à l'Ouest de la carrière.

Retombées totales : elle présente de faibles retombées totales (92 mg/m²/jour), inférieures à celles de 2024 (144 mg/m²/jour) et à peine supérieures à la référence.

Les niveaux d'empoussièrement fluctuent entre 52 mg/m²/jour enregistrés lors de la 1^{re} période de mesures et 133 mg/m²/jour constatés lors de la 4^e période de mesures.

Pendant l'année 2025, les moyennes annuelles glissantes sont nettement inférieures à la valeur limite.

Retombées minérales : en 2025, la part des retombées minérales récoltées sur cette jauge représente la moitié des retombées totales (50% contre 70% en 2024). Cette jauge enregistre un empoussièrement minéral faible (46 mg/m²/jour), inférieur à celui de 2024 (103 mg/m²/jour) et à peine supérieur à la référence.

L'activité de la carrière ne semble pas avoir d'influence sur cette jauge.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'année 2025 montrent que :

- les niveaux de retombées de poussières ont diminué entre 2024 et 2025 dans l'environnement de la carrière,
- l'activité de la carrière peut avoir une faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat,
- à proximité des 1^{res} habitations, les niveaux d'empoussièrement sont faibles et nettement inférieurs à la valeur réglementaire.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent autour de la carrière en 2026.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2025

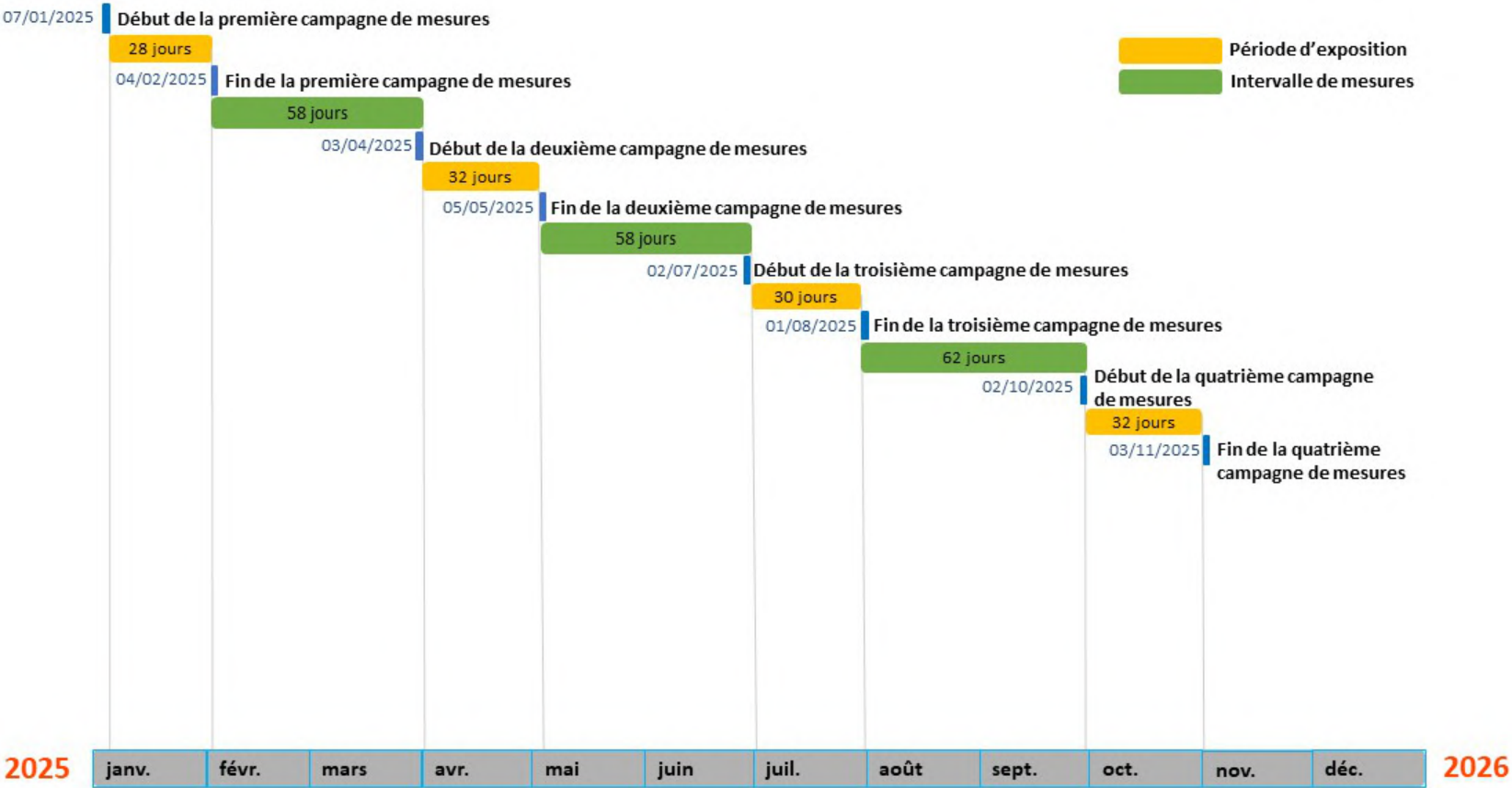
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2025

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

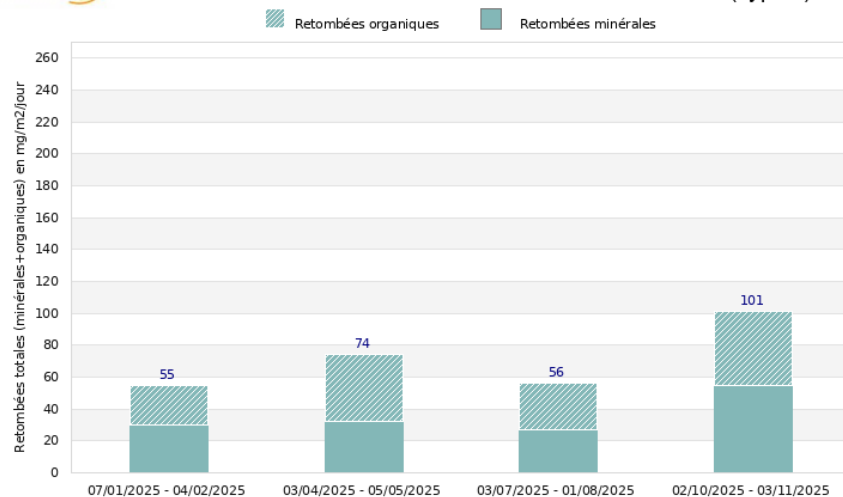
ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totale

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2025

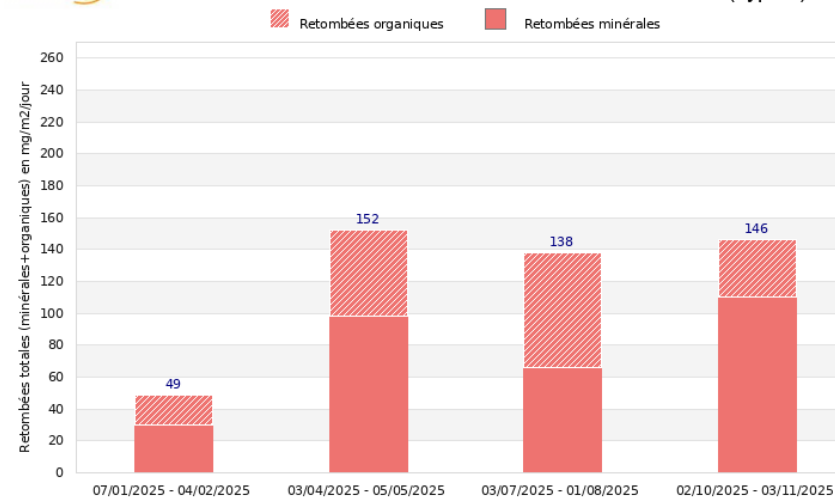


ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2025

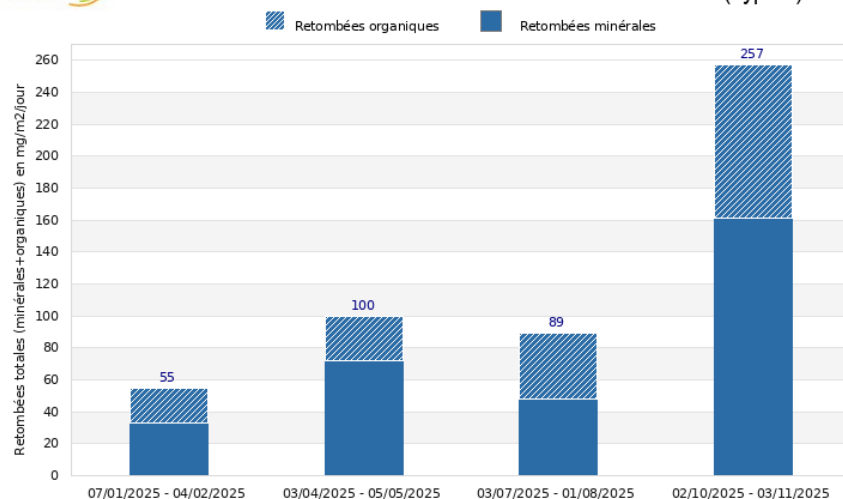
Site de Onet le Château - Société Nexstone
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure OLC 5B (Type a)



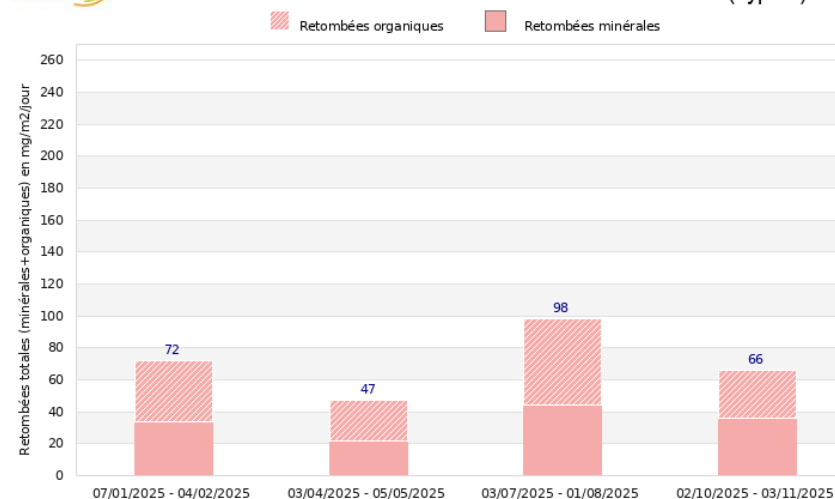
Site de Onet le Château - Société Nexstone
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure OLC 1 (Type c)

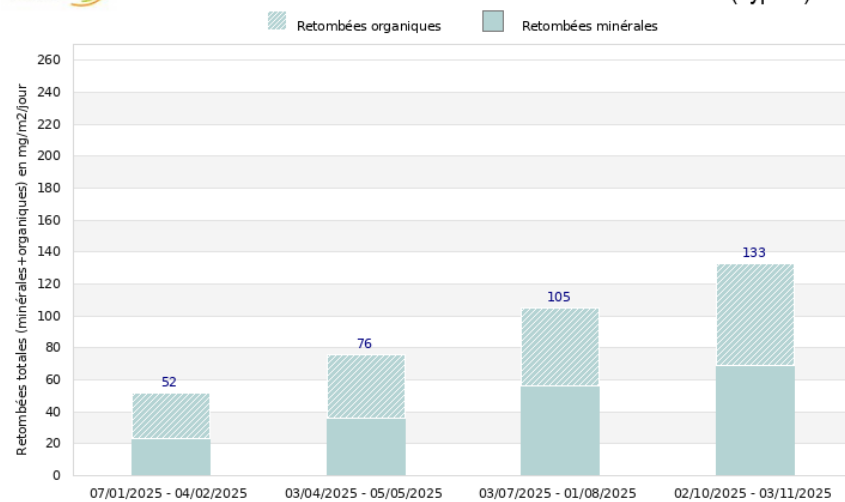


©Atmo-Occitanie
Site de Onet le Château - Société Nexstone
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure OLC 2 (Type c)



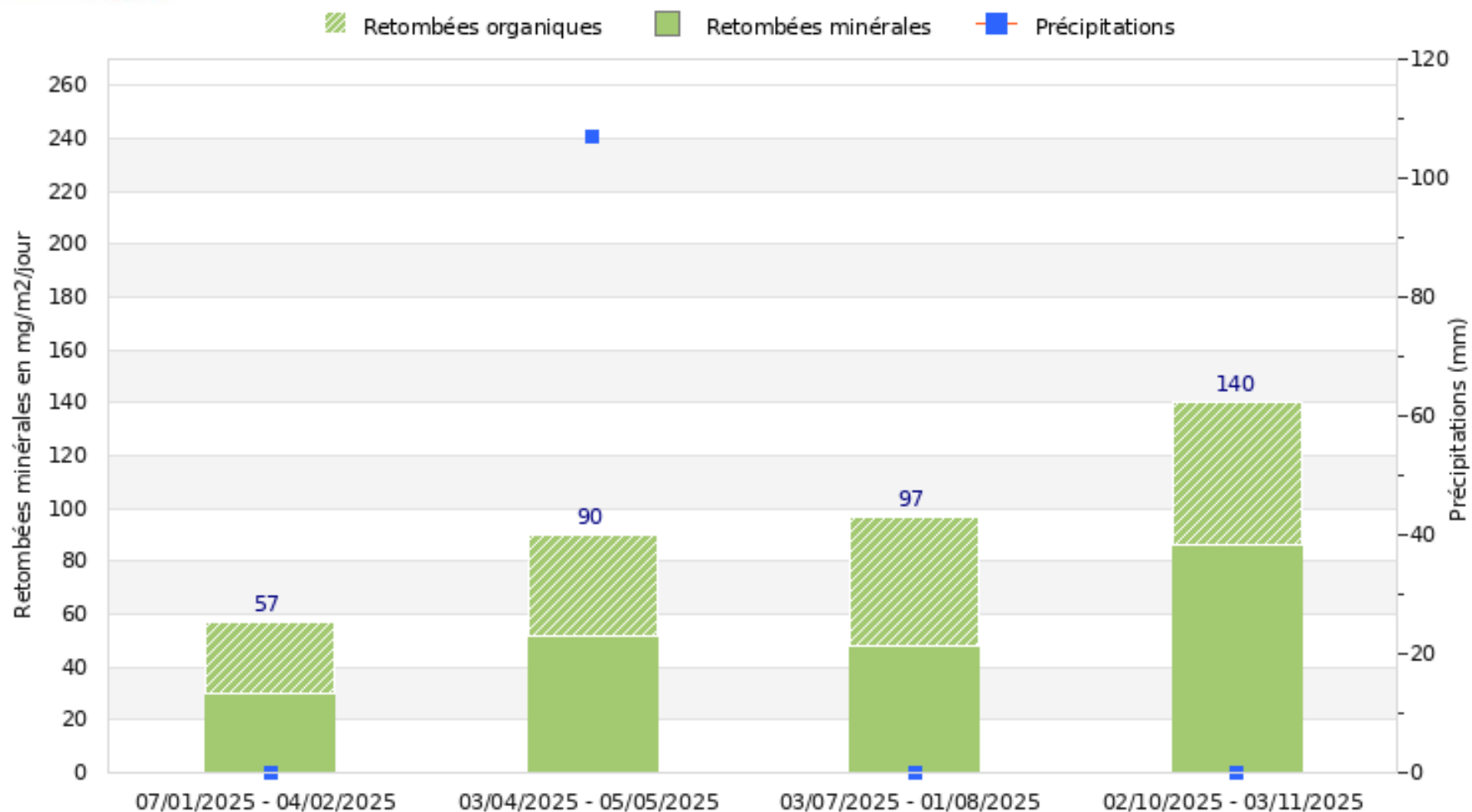
©Atmo-Occitanie
Site de Onet le Château - Société Nexstone
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure OLC 4 (Type c)





©Atmo-Occitanie

Site de Onet le Château - Société Nexstone Moyenne des retombées minérales+organiques par période sur l'année 2025



Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°1 du 07/01/2025 au 04/02/2025

Période du 07-01-2025 au 04-02-2025	OLC 5B (Type a)	OLC 1 (Type c)	OLC 2 (Type c)	OLC 4 (Type c)	OLC 3b (Type b)	OLC 3b (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	55	49	55	72	52	142
Retombées minérales (mg/m²/jour)	30	30	33	34	23	



Moyenne température : 4°C	Cumul précipitations : 78,3 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
---------------------------	--------------------------------	--

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°2 du 03/04/2025 au 05/05/2025

Période du 03-04-2025 au 05-05-2025	OLC 5B (Type a)	OLC 1 (Type c)	OLC 2 (Type c)	OLC 4 (Type c)	OLC 3b (Type b)	OLC 3b (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	74	152	100	47	76	72
Retombées minérales (mg/m²/jour)	32	98	72	22	36	



Moyenne température : 12,2°C	Cumul précipitations : 106,6 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	---------------------------------	--

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°3 du 03/07/2025 au 01/08/2025

Période du 03-07-2025 au 01-08-2025	OLC 5B (Type a)	OLC 1 (Type c)	OLC 2 (Type c)	OLC 4 (Type c)	OLC 3b (Type b)	OLC 3b (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	56	138	89	98	105	74
Retombées minérales (mg/m²/jour)	27	66	48	44	56	



Moyenne température : 19,3°C	Cumul précipitations : 41,2 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°4 du 02/10/2025 au 03/11/2025

Période du 02-10-2025 au 03-11-2025	OLC 5B (Type a)	OLC 1 (Type c)	OLC 2 (Type c)	OLC 4 (Type c)	OLC 3b (Type b)	OLC 3b (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	101	146	257	66	133	92
Retombées minérales (mg/m²/jour)	55	110	161	36	69	



Moyenne température : 11,5°C	Cumul précipitations : 159,2 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	---------------------------------	--

Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2025

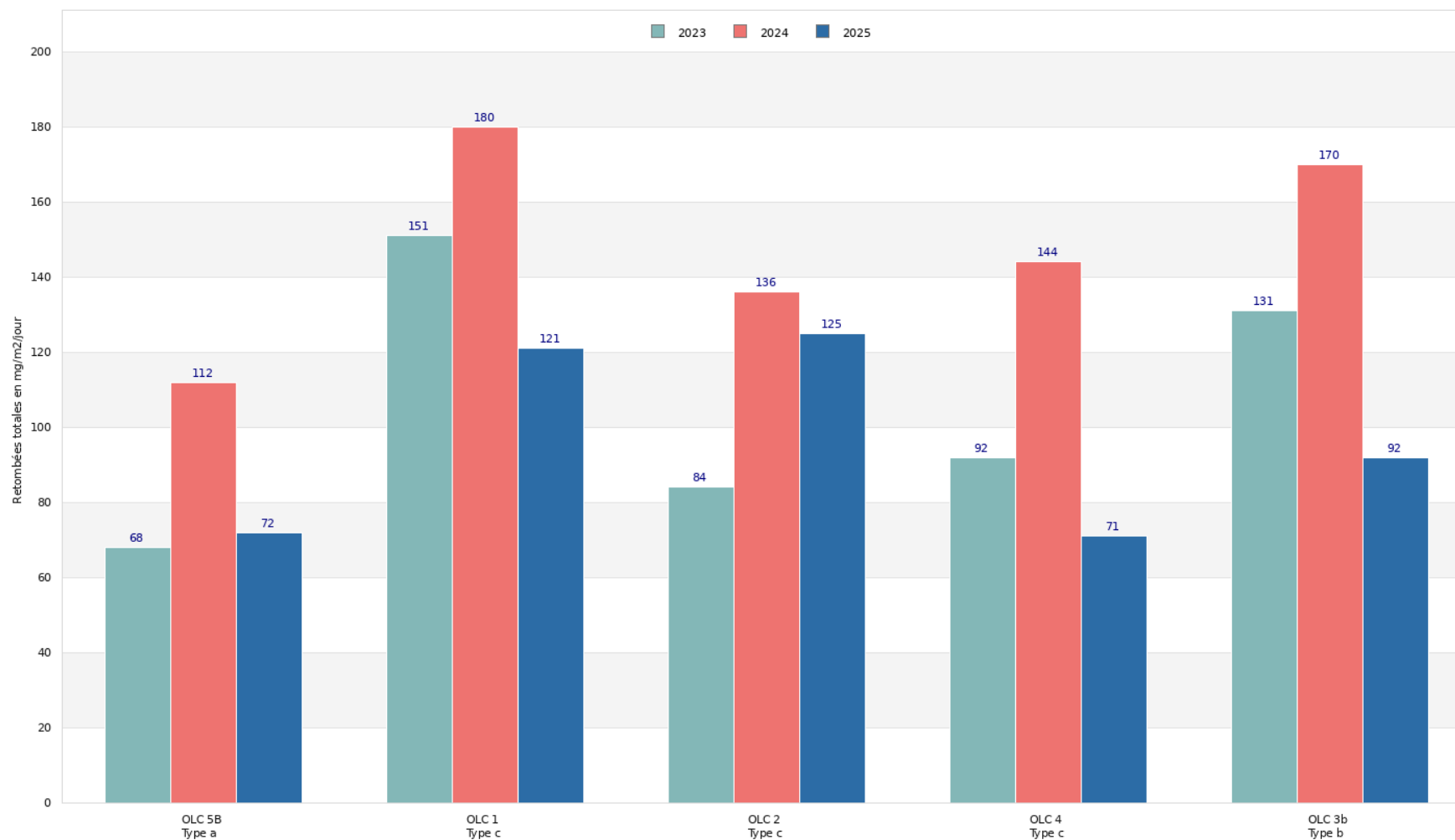
	OLC 5B Type a	OLC 1 Type c	OLC 2 Type c	OLC 4 Type c	OLC 3b Type b
Retombées totales (mg/m ² /jour)	72	121	125	71	92
Retombées minérales	36	76	79	34	46



ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



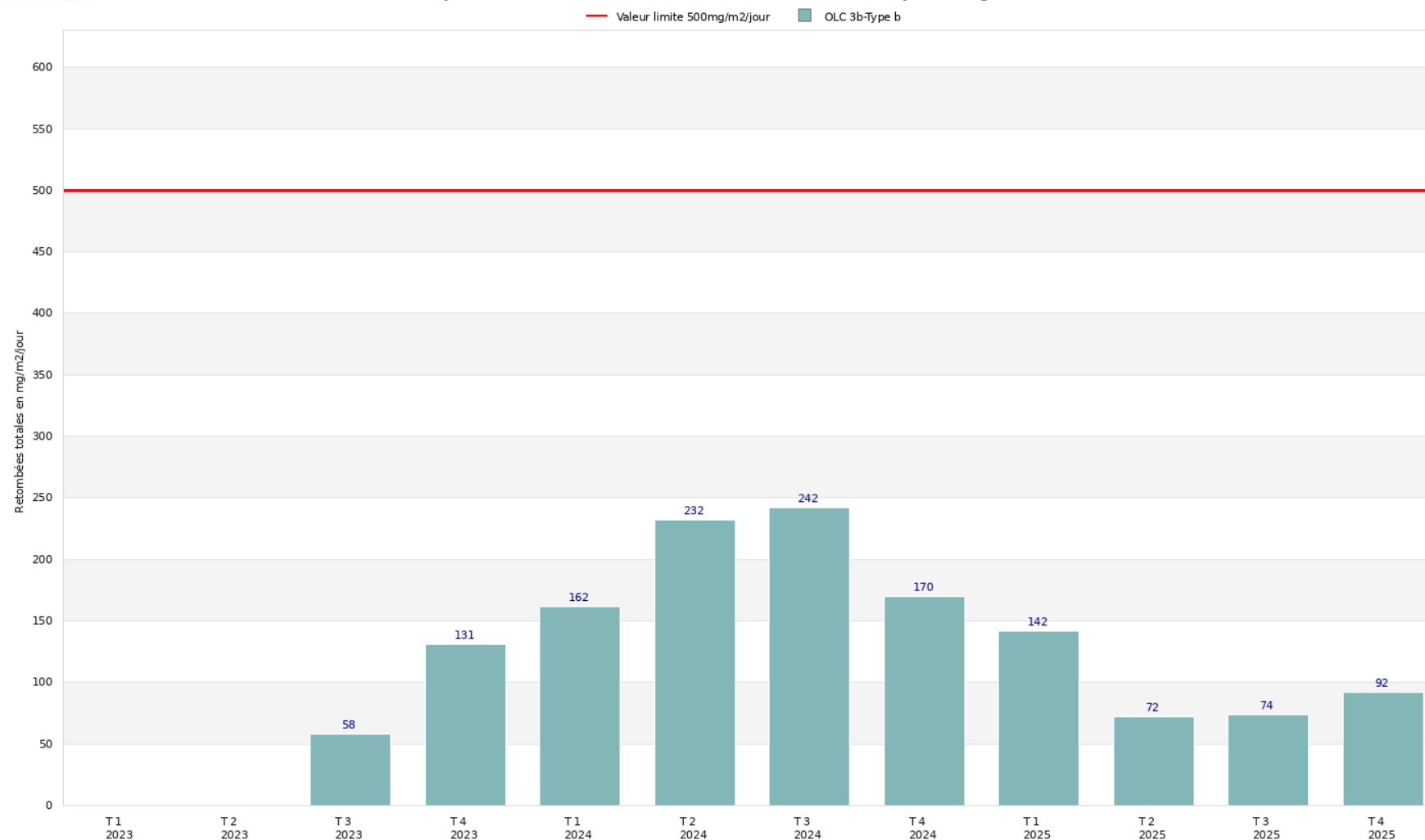
Site de Onet le Château - Société Nexstone
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Site de Onet le Château - Société Nexstone Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m ² /jour)								
		OLC 5B	H5	OLC 1	OLC 2	OLC 3	OLC 4	OLC 5	OLC 3b	Moyenne
2025	02/10/2025 au 03/11/2025	101		146	257		66		133	141
	03/07/2025 au 01/08/2025	56		138	89		98		105	97
	03/04/2025 au 05/05/2025	74		152	100		47		76	90
	07/01/2025 au 04/02/2025	55		49	55		72		52	57
	Moyenne annuelle 2025	72		121	125		71		92	
2024	20/11/2024 au 17/12/2024	70		75	37		231		61	95
	23/08/2024 au 23/09/2024	D		81	154		135		97	117
	28/05/2024 au 24/06/2024	176		414	241		114		357	260
	27/02/2024 au 27/03/2024	89		149	113		95		165	122
	Moyenne annuelle 2024	112		180	136		144		170	
2023	27/10/2023 au 28/11/2023	80		95	90		156		347	154
	27/07/2023 au 28/08/2023	60		107	67		53		57	69
	27/04/2023 au 26/05/2023	89		148	145		127		77	117
	30/01/2023 au 28/02/2023	44		252	33		32		41	80
	Moyenne annuelle 2023	68		151	84		92		131	
2022	28/10/2022 au 29/11/2022		80	130	39	357	47	85		123
	29/07/2022 au 30/08/2022		74	D	77	119	108	D		95
	28/04/2022 au 30/05/2022		163	349	242	175	219	283		239
	31/01/2022 au 28/02/2022		31	45	63	33	38	49		43
	Moyenne annuelle 2022		87	175	105	171	103	139		
2021	29/10/2021 au 30/11/2021		52	44	40	92	66	43		56
	30/07/2021 au 31/08/2021		90	21	55	D	66	45		56
	Moyenne annuelle 2021		71	32	47	92	66	44		

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,

MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Mesures des retombées poussières minérales, historique

Année	Dates d'exposition	retombées minérales (en mg/m ² /jour)								
		OLC 5B	H5	OLC 1	OLC 2	OLC 3	OLC 4	OLC 5	OLC 3b	Moyenne
2025	02/10/2025 au 03/11/2025	55		110	161		36		69	86
	03/07/2025 au 01/08/2025	27		66	48		44		56	48
	03/04/2025 au 05/05/2025	32		98	72		22		36	52
	07/01/2025 au 04/02/2025	30		30	33		34		23	30
	Moyenne annuelle 2025	37		77	80		35		47	
2024	20/11/2024 au 17/12/2024	50		56	26		185		37	71
	23/08/2024 au 23/09/2024	D		42	107		49		45	61
	28/05/2024 au 24/06/2024	87		288	176		69		223	169
	27/02/2024 au 27/03/2024	49		101	67		52		108	75
	Moyenne annuelle 2024	63		123	95		90		104	
2023	27/10/2023 au 28/11/2023	39		57	50		59		287	98
	27/07/2023 au 28/08/2023	27		41	35		18		23	29
	27/04/2023 au 26/05/2023	46		61	86		39		27	52
	30/01/2023 au 28/02/2023	35		211	24		15		19	61
	Moyenne annuelle 2023	38		94	50		34		90	
2022	28/10/2022 au 29/11/2022		53	113	29	254	28	64		90
	29/07/2022 au 30/08/2022		28	D	65	82	69	D		61
	28/04/2022 au 30/05/2022		121	270	153	120	140	173		163
	31/01/2022 au 28/02/2022		18	33	53	21	26	32		31
	Moyenne annuelle 2022		56	140	76	120	67	91		
2021	29/10/2021 au 30/11/2021		39	24	25	57	34	30		35
	30/07/2021 au 31/08/2021		30	12	19	D	17	22		20
	Moyenne annuelle 2021		35	19	23	58	26	27		

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,

MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

Conditions météorologiques

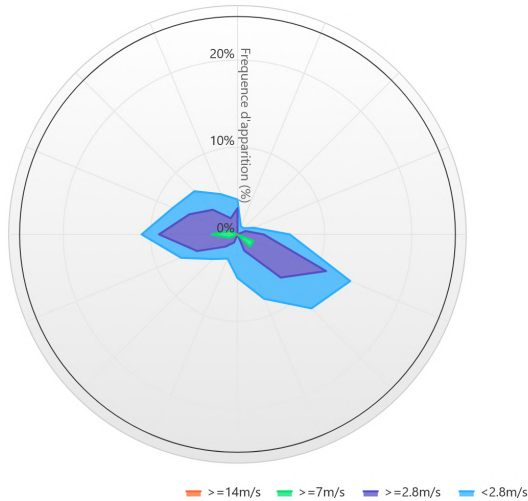
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'une station de mesures implantées sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 07/01/2025 au 04/02/2025	28	78.3	12	26	12	0	3.7	4
du 03/04/2025 au 05/05/2025	32	106.6	12	32	16	1	4.3	12.2
du 03/07/2025 au 01/08/2025	29	41.2	9	29	13	0	3.5	19.3
du 02/10/2025 au 03/11/2025	32	159.2	18	25	12	0	3.4	11.5
Min		41.2	9	25	12	0	3.4	4
Max		159.2	18	32	16	1	4.3	19.3
Moyenne							3.7	
Cumul	121	385.3	51	112	53	1		

Roses des vents

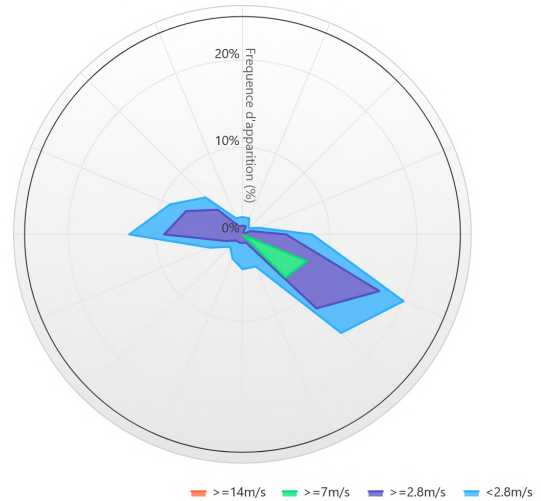
Rose des vents du 07/01/2025 au 04/02/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source:



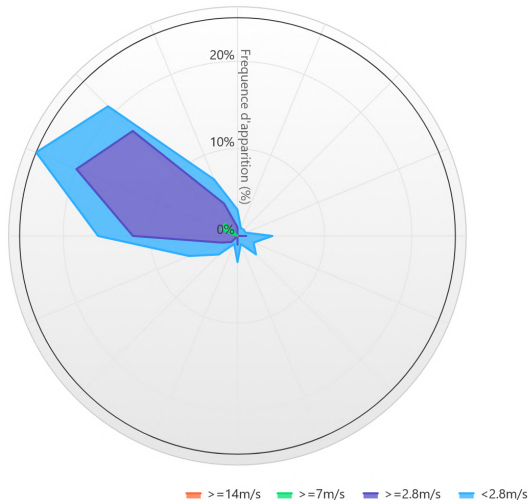
Rose des vents du 03/04/2025 au 05/05/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source:



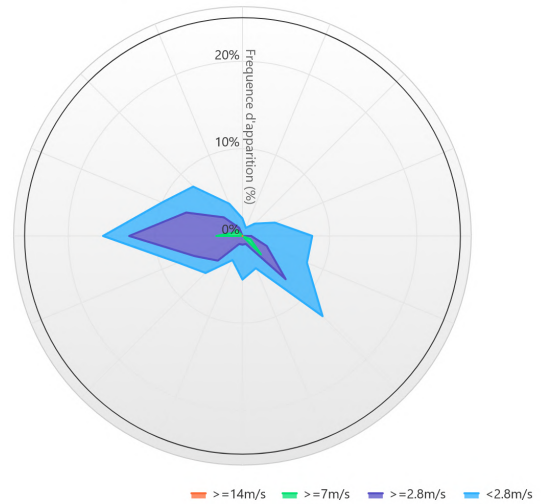
Rose des vents du 03/07/2025 au 01/08/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source:



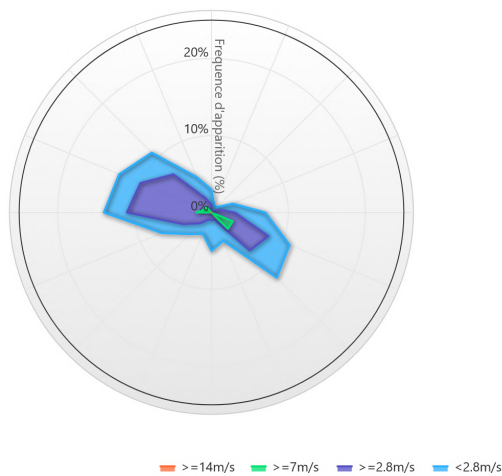
Rose des vents du 02/10/2025 au 03/11/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source:



Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source:



Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2025 : « Un mois proche des normales »

En ce mois de janvier, malgré des précipitations marquées à l'échelle de la France (48.1% de précipitations supérieures à la normale), la région Occitanie reste déficitaire en pluviométrie (les cumuls sont inférieurs à la normale de 3.6%). C'est néanmoins davantage de précipitations que le mois de décembre et davantage encore que le mois de novembre (avec 19.0% et 44.7% de déficit).

Pour ce mois de janvier, la température moyenne est supérieure à la normale de 0.5°C pour la France ; elle est de 1.1°C supérieure à la normale pour la région, de nouveau davantage que le mois précédent qui l'était de 0.4°C.

Toutefois, la température et les précipitations varient au cours du mois : le début de mois est plus chaud et pluvieux. Puis, le Mistral et la Tramontane se mettent en place, le milieu du mois devient plus sec et plus froid. A la fin du mois les précipitations reviennent et les températures remontent au-dessus de la normale.

La fin du mois, les 27 et 30, a également été ponctuée par des épisodes orageux, donnant lieu à de l'activité électrique et de fortes rafales.

Février 2025 : « Quelques records de pluie à l'est dans un mois plutôt sec »

Du 1er au 6, les conditions sont anticycloniques avec de fortes gelées et du brouillard parfois dense le long des rivières du Lot et du Tarn. Le 7 et le 8 se met en place le premier épisode de Sud, concernant principalement l'est de la région, avec des pluies orageuses en plaine et de la neige dès 600 m. Le temps reste maussade du 9 au 13 avec un nouvel épisode pluvieux concernant l'est de la région dans la nuit du 12 au 13. Le temps est calme ensuite du 13 au 20.

Le 21 un vent de Sud amène des précipitations sur le nord du Gard et de l'Hérault, ces précipitations se renforcent le 22 et gagnent la quasi-totalité de la région. Du 23 au 26, des faibles précipitations venant de l'Atlantique gagnent la partie Midi-Pyrénées.

Le mois se termine comme il a commencé par des conditions anticycloniques dans un flux de Nord, les seules précipitations se déroulant de ce fait par blocage sur les Pyrénées et leur piémont.

Mars 2025 : « Un mois très pluvieux sur le Languedoc-Roussillon »

Le mois de mars 2025 a été marqué par un grand nombre de situations météorologiques imposant un flux de secteur Sud (présence de gouttes froides en Méditerranée).

La température moyenne à l'échelle de la région est proche de la normale avec 8,6°C contre 8,4°C. Cependant, les températures minimales sont au-dessus des normales (+1,0°C) et les maximales en dessous des normales (-0,5°C). Les précipitations sont contrastées sur ce mois de mars 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, la Lomagne et le pays toulousain alors que d'importants cumuls ont été relevés sur la chaîne des Pyrénées et des Cévennes mais aussi en plaine gardoise.

Pour finir, l'ensoleillement a été peu généreux sur la région avec de fortes anomalies négatives d'ensoleillement sur le Languedoc-Roussillon, un peu moins marquées côté Midi-Pyrénées où l'ouest de la région est en léger excédent.

Avril 2025 : « Un mois coupé en deux »

Le mois d'avril 2025 a été assez hétérogène : sa première moitié est marquée par un temps généralement clément, plutôt sec, et des températures très douces parfois bien au-dessus des normales. La seconde moitié du mois est rythmée par un temps plus perturbé, avec des situations souvent pluvieuses voire orageuses, et des températures plus proches des normales de saison.

La température moyenne à l'échelle de la région est bien au-dessus de la normale avec 12,4°C, contre 10,8°C habituellement pour un mois d'avril, soit un écart à la normale de +1,6°C.

En termes de précipitations, ce mois d'avril 2025 très est proche de la normale avec un cumul agrégé à l'échelle de la région de 88 mm, pour une normale de 93 mm. La répartition de ces pluies est assez contrastée : le Lot et les Cévennes comptent parmi les endroits les plus arrosés, tandis que l'arc méditerranée est resté plus sec (notamment la Camargue et le Roussillon). Concernant l'ensoleillement, au global sur l'ensemble du mois il a été très proche de la normale.

Mai 2025 : « Une succession d'épisodes pluvio-orageux »

Le mois de mai a été marqué par trois premières semaines plus ou moins perturbées. Les conditions atmosphériques avec de l'air chaud en surface et de l'air froid en altitude ont créées de l'instabilité et par conséquent des situations d'averses. Ces averses ont souvent pris un caractère orageux et ces orages ont parfois été forts. Cela fait que dans cette période, quelques records de pluviométries ont été localement battus.

A partir du 23, les conditions sont devenues anticycloniques et de l'air chaud est remonté par le sud, au point que le 29 et le 30, les températures maximales ont atteint de nombreux records avec des valeurs localement supérieures à 35°C.

Ces fortes valeurs ont engendré le retour d'orages en toute fin de mois. Ceux-ci sont cependant restés circonscrits au relief des Pyrénées et des Cévennes.

Juin 2025 : « Un mois de juin sec et très chaud »

Ce mois de juin 2025 est le deuxième mois le plus chaud jamais enregistré à l'échelle de la région Occitanie depuis le début des relevés météorologiques. Avec une température moyenne de 22.0 °C pour une normale mensuelle de 18.3 °C, soit un écart à la normale de +3.7 °C, juin 2025 se place juste derrière le mois de juin 2003 et son écart à la normale de +4.1 °C.

Les conditions atmosphériques ont été globalement très anticycloniques sur la région, ces périodes de temps sec et chaud ayant été entrecoupées de vagues orageuses parfois très intenses. Ces orages ont entraîné de fortes disparités dans la répartition des pluies, ce qui se traduit par une région Occitanie globalement déficitaire mais très localement des zones fortement excédentaires en terme de pluviométrie.

Ces conditions généralement anticycloniques ont fait de ce mois de juin 2025 un mois particulièrement ensoleillé avec un excédent d'ensoleillement de 10 à 30 % sur la quasi-totalité du territoire.

Juillet 2025 : « Un mois de juillet modérément chaud et sec »

Le mois de Juillet 2025 a été marqué par une situation caniculaire en début d'échéance liée à une dorsale sur le pays puis le reste du mois a été plus frais en lien avec un régime océanique. La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 15.2°C contre 14.6°C soit un écart de l'ordre de +0.6°C. Les températures minimales et les températures maximales moyennes sur le mois adoptent la même anomalie avec respectivement +0.7°C et +0.6°C.

Les précipitations sont contrastées sur ce mois de Juillet 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, le midi Toulousain, le Tarn-et-Garonne ainsi que localement en petite Camargue. A contrario, des cumuls de pluie plus importants sont relevés sur l'Est de la chaîne pyrénéenne ainsi que localement sur le Languedoc.

Pour finir, l'ensoleillement est conforme aux normales pour un mois de juillet, se situant généralement entre -10 et +10%.

Août 2025 : « De fortes températures et des averses orageuses »

Au début du mois, des hautes pressions se mettent en place et font grimper le mercure progressivement, donnant ainsi des températures élevées en milieu de mois, avec parfois des orages associés. A partir du 18 août, l'arrivée d'une goutte froide rafraîchit la région et la fin de mois est ponctuée par quelques épisodes orageux.

Après un mois de juillet proche des normales pour la région Occitanie (+0.6°C), la température moyenne du mois d'août est de 22.7°C, soit 2.0°C supérieur à la normale.

Les cumuls de précipitations sont supérieurs à la normale d'environ 30%, avec 78 mm de précipitations en moyenne agrégée sur l'Occitanie, ceci après 4 mois consécutifs de déficit pluviométrique. Les cumuls les plus importants sont enregistrés dans les plaines du Gard.

L'ensoleillement est proche de la normale, voire légèrement au-dessus jusque 10% supérieur.

Septembre 2025 : « Un mois de septembre modérément frais et sec »

La température moyenne à l'échelle de la région est en dessous de la normale avec 16.7° C contre 17°C soit un écart de l'ordre de -0.3°C. Cette anomalie négative provient essentiellement des températures maximales avec un déficit de 0.9°C par rapport aux normales. A contrario, les températures minimales sont plus chaudes que la normale de l'ordre de 0.2°C.

Les précipitations sont généralement déficitaires sur la région avec en moyenne -31% par rapport aux normales. Ce déficit est particulièrement marqué sur les départements méditerranéens alors que l'on retrouve localement quelques excédents dans les Pyrénées Catalanes, le piémont pyrénéen mais aussi dans le Quercy.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est déficitaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de 20%. Ce déficit est plus marqué à l'Ouest de la région et les valeurs se rapprochent de la normale en se décalant vers le Languedoc.

Octobre 2025 : « Un mois contrasté mais encore peu pluvieux et doux »

Le mois commence avec des conditions anticycloniques. Dans la nuit du 4 au 5, on note juste quelques averses sur la partie Midi-Pyrénées. Ensuite sous l'influence d'un anticyclone peu mobile situé sur les îles britanniques, le temps sur la région est calme et sec.

Néanmoins, les 13 et 14, des averses se déroulent sur les Pyrénées et la plaine du Roussillon.

Le 19, le temps change radicalement avec une dépression qui descend du nord en apportant pluie et vent. Le flux devient alors zonal d'ouest et les perturbations très pluvieuses se succèdent avec notamment le passage de la tempête "Benjamin" sur la région le 23. Il faut attendre le 30 pour retrouver un temps sec.

Novembre 2025 : « Un mois de novembre doux mais contrasté »

La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 8,9°C contre 8,3°C soit un écart de l'ordre de +0,6°C. Cette anomalie positive est visible sur les températures maximales avec un excédent de +0,6°C ainsi que sur les températures minimales avec un excédent de +0,7°C. Le mois de novembre débute dans la douceur avant de basculer vers la fraîcheur en fin de mois.

Les précipitations sont généralement proches des normales sur la région avec en moyenne -7% par rapport aux normales. Le déficit est particulièrement marqué sur le Languedoc et le Roussillon alors que l'on retrouve des excédents dans un large midi-toulousain.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est excédentaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de +10 à +20%. Localement l'ensoleillement est déficitaire notamment sur le Lot avec -10 à -20%.

Décembre 2025 : « Un mois de décembre doux et pluvieux »

La température moyenne à l'échelle de la région est de 7,2°C soit une anomalie positive de +1,7°C par rapport à la normale mensuelle (calculée sur la période 1991-2020 et égale à 5,6°C). C'est le 7ème mois de décembre le plus chaud depuis 1947 juste après décembre 2018 (+1,9°C) et loin derrière décembre 2015 (+3,3°C).

Coté précipitation, il y a une grande disparité avec des départements Méditerranéens largement plus arrosés que les départements plus océaniques.

En termes d'anomalie cela représente des écarts considérables avec autour de +200% d'excédent, des Pyrénées-Orientales à la Lozère alors que sur une large zone ouest, à l'ouest d'un axe s'étendant des Pyrénées-ariégeoises jusqu'au Lot, le déficit est autour de -30 à -50%, voire même -60 à -70% localement dans les Hautes-Pyrénées.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est globalement déficitaire (le Gard arrive en tête avec -20% de déficit sur la partie sud) sauf pour les départements du centre-nord avec un excédent plus marqué pour l'ouest Tarn et le Tarn-et-Garonne qui avoisine +10%.

Annexe 5

Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2 »)
La différence des masses « m1 – m2 » du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m1 - m2) * V_T / V_{traité}$$

Avec $V_T = V_{traité}$ si la totalité de l'échantillon est traité sinon $V_T =$ Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m²/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

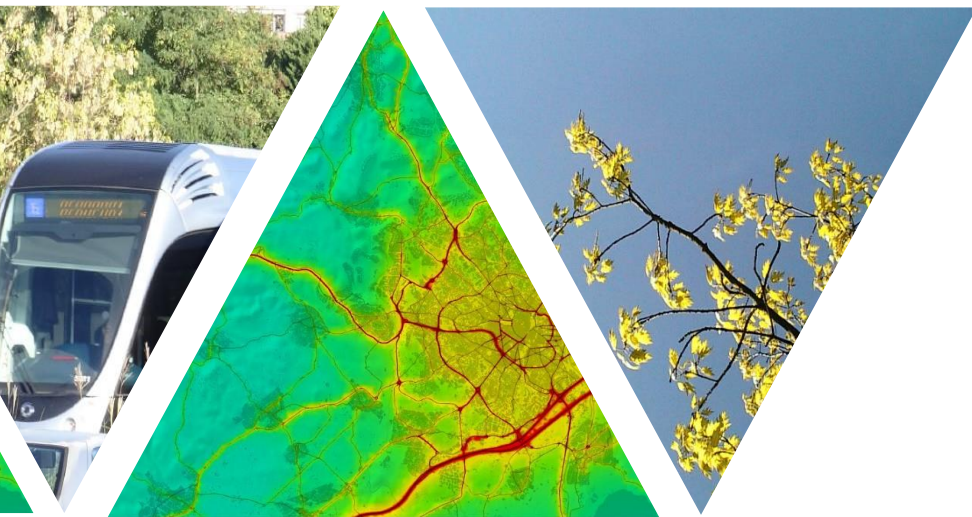
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie